

Chastre, le 17/02/2009

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **25 février 2009 à 20 heures** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2009 : approbation (vote)
2. Plan de cohésion sociale : arrêt (vote)
3. Urbanisme : lotissement avenue du Castillon : trottoirs : cession après réalisation : décision (vote)
4. SEDILEC : garantie d'emprunts : décision (vote)
5. Incendie : redevance 2007 : avis (vote)

HUIS CLOS

6. Personnel enseignant
 - a) Désignation : ratification (vote)
 - b) Nomination : décision (vote)

Le Secrétaire communal,


Y. CHARLIER

Par ordonnance :

Le Bourgmestre,


C. JOSSART

